

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-12-21x-01416 Référence de la demande : n°2019-01416-011-001

Dénomination du projet : actualisation des ZNIEFF Corse 2019 lot 2 Coti Chiavari et lot 4 Bonifacio

Lieu des opérations : -Département : Corse du Sud -Commune(s) : 20138 - Coti-Chiavari.20169 - Bonifacio.

Bénéficiaires : ALCEDO Faune et Flore, STATIPOP

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Le CNPN émet un avis favorable sans réserve sur cette demande de dérogation en vue de la capture temporaire avec relâcher sur place de 20 individus de l'espèce Crapaud vert des Baléares - *Bufo viridis balearicus* – à l'état d'adulte, d'immaturo ou larvaire dans le cadre de l'inventaire ZNIEFF sur les secteurs de Coti-Chiavari et de Bonifacio.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 30 janvier 2020

Signature :

